

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du
Canada

États financiers

Pour la période terminée le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada («l'organisme»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que ses résultats des opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (période de 9 mois), de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2024 et 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point - Informations comparatives

Les états financiers de l'organisme pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023 ont été émis sous un rapport d'examen daté le 28 mai 2024, et par conséquent, les informations comparatives ne sont pas auditées.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
14 avril 2025

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada
État de la situation financière

31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation externe	2024	2023 (non audité)
Actif				
Court terme				
Encaisse	729 034 \$	17 497 \$	746 531 \$	491 821 \$
Placements à court terme (Note 3)	967	-	967	111 124
Débiteurs	35 078	-	35 078	26 205
Stocks (Note 2)	79 598	-	79 598	60 112
Frais payés d'avance	2 077	-	2 077	-
	846 754	17 497	864 251	689 262
Immobilisations corporelles (Note 4)	217 085	-	217 085	223 913
Actifs incorporels (Note 5)	17 116	-	17 116	25 123
	1 080 955 \$	17 497 \$	1 098 452 \$	938 298 \$
Passif et Soldes de fonds				
Court terme				
Créditeurs et frais courus	202 475 \$	- \$	202 475 \$	22 783 \$
Interfonds à payer (à recevoir)	407 336	(407 336)	-	-
Apports reportés (Note 7)	25 062	417 483	442 545	-
	634 873	10 147	645 020	22 783
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	109 772	-	109 772	115 549
Soldes de fonds	336 310	7 350	343 660	206 472
	1 080 955 \$	17 497 \$	1 098 452 \$	344 804 \$

Au nom du conseil d'administration:



Administrateur



Administrateur

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada
État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation interne - Bourses d'études jeunesse	Fonds d'affectation externe	2024	2023 (9 mois / non audité)
Solde, début de l'exercice	156 793 \$	42 329 \$	7 350 \$	206 472 \$	264 059 \$
Transferts interfonds (Note 6)	42 329	(42 329)	-	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	137 188	-	-	137 188	(57 587)
Solde, fin de l'exercice	336 310 \$	- \$	7 350 \$	343 660 \$	206 472 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada État des résultats

Pour la période terminée le 31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation externe	2024	2023 (9 mois / non audité)
Produits				
Dons	723 616 \$	- \$	723 616 \$	362 582 \$
Contributions des conseils, de l'AGA et autres	329 275	298 443	627 718	432 438
Produits de location et d'intérêt	74 190	-	74 190	32 690
Ventes de biens	29 893	-	29 893	15 362
Projets	23 800	-	23 800	17 382
	1 180 774	298 443	1 479 217	860 454
Charges				
Dons	303 171	29 419	332 590	181 549
Rémunérations et consultants	315 453	-	315 453	176 523
Jumelage	-	269 024	269 024	219 756
Sensibilisation au développement et à l'expansion	258 591	-	258 591	210 065
Frais généraux et administratifs	85 818	-	85 818	44 767
Contribution au Conseil général international	50 000	-	50 000	50 000
Amortissement des actifs incorporels	12 263	-	12 263	20 555
Frais d'occupation des locaux	9 549	-	9 549	6 615
Amortissement des immobilisations corporelles	6 828	-	6 828	7 466
Frais bancaires	1 681	-	1 681	622
Mauvaise créance	232	-	232	123
	1 043 586	298 443	1 342 029	918 041
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	137 188 \$	- \$	137 188 \$	(57 587) \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada
État des flux de trésorerie

Pour la période terminée le 31 décembre	2024	2023 (9 mois / non audité)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - conseils, donateurs et clients	1 256 066 \$	843 691 \$
Sorties de fonds - fournisseurs, membres du personnel et bénéficiaire du jumelage	(1 163 130)	(939 020)
Frais bancaire	(1 681)	(622)
Intérêts reçus	57 553	-
	148 808	(95 951)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement des investissements	110 158	126 577
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 256)	-
	105 902	126 577
Augmentation nette de l'encaisse	254 710	30 626
Encaisse, début de la période	491 821	461 195
Encaisse, fin de la période	746 531 \$	491 821 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2024

1. Méthodes comptables

Objectif de l'organisme La Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada («l'organisme») est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

L'organisme a comme objectif de soutenir les activités nationales et internationales des conseils et des conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul afin d'aider le monde via un réseau de charité en servant le christ à travers les plus démunis, apportant respect et joie dans une société plus juste. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, il est exonéré d'impôt et peut émettre des reçus aux fins de l'impôt aux donateurs.

Référentiel comptable L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds Le fonds de fonctionnement reflète les activités principales de l'organisme. Le fonds d'affectation externe reflète les montants affectés à des activités nationales et internationales de secours et de développement de l'organisme. Le fonds d'affectation interne reflète les montants grevés d'affectation interne par le conseil d'administration pour le projet de bourses d'études jeunesse.

Comptabilisation des produits L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et utilise la comptabilité par fonds. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de location sont constatés sur la durée du bail. Les produits d'intérêt et revenue des projets sont constatés lorsque la collection est raisonnablement assurée. Les produit de la ventes de biens est constatés lorsque le produit est livré au client.

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2024

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u> Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Au cours des périodes subséquentes, tous les instruments financiers, y compris les placements, sont comptabilisés au coût amorti moins la dépréciation.</p> <p><u>Dépréciation</u> Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p> <p><u>Coûts de transaction</u> Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.</p>						
Stocks	Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est calculée en fonction du prix affiché moins les frais nécessaires à la vente. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	<p>Les immobilisations corporelles et actifs incorporels avec une durée de vie limitée sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous:</p> <table><tr><td>Immeuble</td><td>5%</td></tr><tr><td>Mobilier et matériel</td><td>20%</td></tr><tr><td>Équipement informatique, logiciel et site web</td><td>30 % et 45%</td></tr></table>	Immeuble	5%	Mobilier et matériel	20%	Équipement informatique, logiciel et site web	30 % et 45%
Immeuble	5%						
Mobilier et matériel	20%						
Équipement informatique, logiciel et site web	30 % et 45%						
Dépréciation des immobilisations corporelles et actif incorporels	Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur juste ou son coût de remplacement est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.						
Apports reçus sous forme de services	Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.						

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada
Notes complémentaires

31 décembre 2024

2. Stocks

	2024	2023 (non audité)
Marchandise	79 598 \$	60 112 \$

Le montant des stocks comptabilisés en tant que charges au cours de l'année est 3 236 \$ (2023 - 12 285 \$).

3. Placements à court terme

	2024	2023 (non audité)
Actions	967	10 904
Certificat de placement garanti lié au marché	- \$	100 220 \$
	967 \$	111 124 \$

4. Immobilisations corporelles

	2024		2023 (non audité)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Terrain	100 000 \$	- \$	100 000 \$	- \$
Immeuble	261 785	146 567	261 785	140 503
Mobilier et matériel	12 445	12 243	12 445	12 192
Équipement informatique	8 062	6 397	8 062	5 684
	382 292 \$	165 207 \$	382 292 \$	158 379 \$
Valeur comptable nette		217 085 \$		223 913 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada
Notes complémentaires

31 décembre 2024

5. Actifs incorporels

	2024		2023 (non audité)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel et site web	118 870 \$	101 754 \$	114 614 \$	89 491 \$
Valeur comptable nette		17 116 \$		25 123 \$

6. Transfert interfonds

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a transféré le 42 239 \$ restant du fonds affecté à l'interne pour les bourses d'études jeunesse au fonds général. Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de balance dans les fonds affectés à l'interne.

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des apports reçus pour des charges qui seront encourues au cours de la prochaine année. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2024	2023 (9 mois / non audité)
Fonds d'affectation externe		
Solde, au début de la période	468 105 \$	548 886 \$
Plus: apports reçus au cours de la période	247 821	146 325
Moins: montants reconnus dans les résultats	(298 443)	(227 106)
Solde, à la fin de la période	417 483 \$	468 105 \$
Fonds de fonctionnement		
Solde, au début de la période	125 389 \$	73 160 \$
Plus: apports reçus au cours de la période	314 216	237 025
Moins: montants reconnus dans les résultats	(414 543)	(184 796)
Solde, à la fin de la période	25 062 \$	125 389 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2024

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus ayant servi à un paiement pour l'hypothèque sur le bâtiment. Étant donné que le bâtiment est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5%, les apports sont constatés au même rythme.

	2024	2023 (9 mois / non audité)
Solde, au début de la période	115 549 \$	121 630 \$
Moins: montants amortis dans les résultats	(5 777)	(6 081)
Solde, à la fin de la période	<u>109 772 \$</u>	<u>115 549 \$</u>

9. Instruments financiers

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit lié à ses débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale du montant est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. L'organisme est également exposé au risque de crédit découlant de tous ses comptes bancaires détenus dans une seule institution financière. Il n'y a pas de changement dans le risque comparativement à l'exercice précédent.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent l'organisme à un risque de juste valeur, puisque le juste valeur s'inverse des variations des taux d'intérêt du marché. Puisque les investissements sont arrivés à maturité au cours de l'année, l'organisme est moins exposé au risque de taux d'intérêt.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année comparative ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.